

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East, Suite 110
Saskatoon
Sask.
S7K 0E1
Bid Fax: (306) 975-5397

Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada/Réception
des soumissions Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East
Suite 110
Saskatoon
Saskatche
S7K 0E1

Title - Sujet Analyse des Échantillons de Sol D'	
Solicitation No. - N° de l'invitation W2585-141410/A	Date 2015-04-08
Client Reference No. - N° de référence du client W2585-141410	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$STN-190-4776
File No. - N° de dossier STN-4-37059 (190)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-05-19	
Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mack, Wayne	Buyer Id - Id de l'acheteur stn190
Telephone No. - N° de téléphone (306)241-6435 ()	FAX No. - N° de FAX (306)975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Ministère de la Défense nationale, Détachement de Dundurn Dundurn (Saskatchewan) S0K 1K0	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W2585-141410/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

STN-4-37059

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn190

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W2585-141410

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

-Cette page est laissée intentionnellement vide.-

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
1.1 INTRODUCTION.....	5
1.2 SOMMAIRE	5
1.3 COMPTE RENDU.....	6
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	6
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	6
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	7
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	9
2.5 LOIS APPLICABLES	9
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	9
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	10
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	11
PARTIE 5 – ATTESTATIONS	11
5.1. ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES.....	11
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	12
A. OFFRE À COMMANDES.....	12
6.1 OFFRE.....	12
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	13
6.5 RESPONSABLES.....	13
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	14
6.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	14
6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	14
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	14
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.11 ATTESTATIONS.....	15
6.12 LOIS APPLICABLES	15
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	15
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	15
7.3 DURÉE DU CONTRAT.....	16
7.4 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	16
7.5 PAIEMENT	16
7.6 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	16
7.7 ASSURANCES.....	17
7.8 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	17
ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	18

Solicitation No. - N° de l'invitation
W2585-141410/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W2585-141410

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
STN-4-37059

Buyer ID - Id de l'acheteur
stn190
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT	25
ANNEXE « C » RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES	28

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, Exigences en matière d'assurance ; Rapport sur l'utilisation de l'offre à commandes et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Fournir l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, de l'équipement et de la surveillance nécessaires pour effectuer l'analyse des échantillons de sol, d'eau et d'autres substances, tel qu'il est décrit dans le présent document, pour le ministère de la Défense nationale, détachement de Dundurn, à Dundurn, en Saskatchewan. Tous les travaux doivent être exécutés conformément à l'annexe A – Spécifications DCE 14-1410, daté d'octobre 7, 2014, sur demande pendant la période de l'offre à commandes, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016 avec option de prolongation de deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an chacune.

conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006, des dispositions relatives à l'intégrité, les offrants doivent fournir une liste de tous les propriétaires et(ou) administrateurs et toute autre documentation connexe, au besoin. Consulter la section 4.21 du Guide des approvisionnements pour en savoir plus sur les dispositions relatives à l'intégrité.

pour les besoins de services, les offrants doivent fournir les renseignements demandés, tel que décrit à l'article 2.3 de la Partie 2 de la demande d'offres à commandes, afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2014-09-25) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

M0019T Prix et(ou) taux fermes

2007-05-25

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur les Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui() **Non** ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () **Non** ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 15 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Saskatchewan et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

- Section I : offre technique (1 copies papier)
- Section II : offre financière (1 copies papier)
- Section III: attestations (1 copies papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation financière

L'évaluation de la présente demande d'offre à commandes sera fondée sur le total général le plus bas calculé pour la première année, l'année d'option un et l'année d'option deux.

Le total général le plus bas sera calculé selon la méthode suivante :

Pour chaque article - y compris les sous-articles (de l'article no 1.1 jusqu'à l'article no 4 inclusivement) - la quantité estimative sera multipliée par le prix des échantillons urgents et non urgents fourni dans la soumission pour la première année, l'année d'option un et l'année d'option deux. Les résultats obtenus seront additionnés pour obtenir le **Prix évalué**.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité – offre, des instructions uniformisées 2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément l'Énoncé des travaux reproduit à l'annexe «A».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2014-09-25), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe «C». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée

dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les *trimestres* au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 7 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus du 01 juin 2015 au 31 mai 2016 inclusivement.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaire, à partir du 01 juin 2016 jusqu'au 31 mai 2017; 01 juin 2017 jusqu'au 31 mai 2018, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Wayne Mack
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
101 22e rue Est, bureau 110
Saskatoon, SK
S7K 0E1

Téléphone : 306-241-6435
Télécopieur : 306-975-5397
Courriel : wayne.mack@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation
W2585-141410/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W2585-141410

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
STN-4-37059

Buyer ID - Id de l'acheteur
stn190
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____

Titre : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : le Service correctionnel du Canada, base des Forces canadiennes (BFC) Dundurn, Dundurn (Saskatchewan)

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000 \$ (taxes applicables incluses).

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-09-25), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010C (2014-09-25) - services (complexité moyenne)
- e) l'Annexe «A», l'Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe «B», Base de paiement;
- g) l'Annexe «C», Rapport sur l'utilisation de l'offre à commandes;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____

6.11 Attestations

6.11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Saskatchewan et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010C (2014-09-25), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010C (2014-09-25), Conditions générales - services (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

Voir L'Annexe Base de Paiement

7.5.2 Modalités de paiement

Clause du *Guide des CCUA H1000C* (2008-05-12), Paiement unique

7.5.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du Guide des CCUA A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client

7.5.4 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée : _____.

OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

7.6 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W2585-141410/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W2585-141410

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
STN-4-37059

Buyer ID - Id de l'acheteur
stn190
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.7 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2008-05-12), T1204 - Assurance

7.8 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du Guide des CCUA A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

Clause du Guide des CCUA M3800C (2006-08-15), Estimation de coût

Solicitation No. - N° de l'invitation
W2585-141410/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W2585-141410

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
STN-4-37059

Buyer ID - Id de l'acheteur
stn190
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « A » Énoncé des travaux

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
SPÉCIFICATIONS
ANALYSE DES ÉCHANTILLONS DE
SOL, D'EAU ET D'AUTRES SUBSTANCES
DÉTACHEMENT DES FORCES CANADIENNES DUNDURN
DUNDURN (SASKATCHEWAN)

DCE 14-1410

Oct 7, 2014

Analyse d'échantillons – sol, eau et autres substances

1) Portée des travaux :

- a) Le proposant doit fournir la main-d'œuvre, les matériaux, l'équipement et la surveillance nécessaires pour effectuer des analyses de laboratoire, sur demande, pour le ministère de la Défense nationale, détachement de Dundurn, à Dundurn, en Saskatchewan.

2) Tests analytiques :

- a) Le proposant doit fournir des services de tests analytiques tels que définis par les modalités de la commande subséquente à l'offre à commandes. L'analyse des échantillons doit commencer dès leur réception au laboratoire et s'achever dans le délai pertinent de garde des échantillons.

3) Contenants d'échantillon :

- a) Le proposant doit fournir tous les contenants d'échantillon, l'équipement connexe et les réactifs nécessaires, notamment :
 - i) bocal, bouteilles et sacs de plastique pour les échantillons;
 - ii) glacière pour le transport des échantillons;
 - iii) agents de conservation et solvants nécessaires.
- b) Le MDN doit assurer le transport des échantillons et des contenants en provenance et à destination du laboratoire à Saskatoon, en Saskatchewan. Le coût des contenants d'échantillon doit être compris dans le taux par échantillon proposé.

4) Service de ramassage et de livraison :

- a) Le MDN doit assurer le service de ramassage et de livraison pour l'approvisionnement en contenants d'échantillon et le retour des échantillons aux fins d'analyse au laboratoire à Saskatoon.

5) Rapport d'analyse :

- a) Le proposant doit communiquer les résultats de l'analyse au chargé de projet dans le délai d'exécution précisé dans la commande subséquente à l'offre à commandes. La communication des résultats d'analyse doit se faire selon l'une ou l'autre des méthodes suivantes :
 - i) Télécopieur (coût inclus dans le taux fixe par échantillon) (306-492-4739).
 - ii) Copie imprimée par courrier (coût inclus dans le taux fixe par échantillon) (Détachement de Dundurn des Forces canadiennes, Dundurn [Saskatchewan] S0K 1K0). Le rapport comprendra les résultats d'analyse, la méthode, la limite de détection et le contrôle et l'assurance de la qualité.

6) Programme de contrôle et d'assurance de la qualité

- a) Le programme de contrôle et d'assurance de la qualité du proposant doit respecter ou surpasser les exigences établies par Environnement Canada dans son bulletin technique sur le contrôle et l'assurance de la qualité. Le chargé de projet pourrait entreprendre périodiquement des contrôles de qualité en vérifiant des échantillons contrôlés et en effectuant des visites et inspections de laboratoire.

7) Séquence des tests :

- a) La séquence des tests à faire sur un échantillon sera conforme aux délais de garde recommandés pour l'analyte visé. On accordera la priorité aux tests caractérisés par une dégradation ou un changement rapide.
- b) Aux fins de la présente exigence, le délai de garde se définit comme la limite de temps pendant laquelle un échantillon prélevé peut être conservé (après le prélèvement) jusqu'à ce que l'on effectue l'analyse sans que son intégrité soit compromise. Les délais de garde des échantillons doivent être conformes aux normes applicables en vigueur.

8) Emballage :

- a) Le MDN doit fournir et est responsable de l'emballage pour le transport au laboratoire de Saskatoon.

9) Élimination des échantillons :

- a) Le proposant est responsable de l'élimination des échantillons, qui doit être faite conformément aux lois et aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en matière de sécurité environnementale.

10) Reprise de test :

- a) Les coûts découlant d'une reprise de test nécessaire à cause de dommages ou d'altération des échantillons par le proposant lors de la livraison, de la manutention ou du stockage des échantillons seront supportés par le proposant.

11) Normes du travail :

- a) Tous les travaux susmentionnés doivent être effectués conformément à l'ensemble des codes fédéraux, provinciaux ou municipaux en vigueur, et s'il y a conflit ou divergence, l'exigence la plus rigoureuse s'appliquera.

12) Quantités d'utilisation estimées :

- a) Eau :
VOIR PIÈCE JOINTE

- B) Sol :
 - i) TPH
 - ii) BTEX
 - iii) Plomb

Approx. : 4 échantillons par année
Approx. : 4 échantillons par année
Approx. : 4 échantillons par année

Tests qui ne sont PAS compris dans l'utilisation aux fins de l'analyse environnementale

Analyses d'eau	Analyses d'eaux usées
E. Coli	E. Coli
Numération sur plaque, hétérotrophes	Hydroxyde
Trihalométhanés	Ortho-phosphate
Carbone organique	Phosphore
Hydroxyde	Azote total Kjeldahl
Aluminium	Azote total
Antimoine	Mercure
Arsenic	Carbone organique
Baryum	Aluminium
Béryllium	Arsenic
Bore	Baryum
Béryllium	Béryllium
Bore	Bore
Cadmium	Cadmium
Chrome	Chrome
Cobalt	Cobalt
Cuivre	Cuivre
Plomb	Plomb
Molybdène	Molybdène
Nickel	Nickel
Sélénium	Argent
Argent	Strontium
Strontium	Thallium
Thallium	Étain
Étain	Vanadium
Titane	Zinc
Uranium	Phénolique
Vanadium	Solides fixes en suspension
Zinc	Total des solides en suspension
	Solides volatiles en suspension
	Huile et graisse
	Benzène
	Éthylbenzène
	Toluène
	Xylène
	Fractionnement des hydrocarbures (C 6-10, 11-20, 21-36)
	Total des hydrocarbures pétroliers

Solicitation No. - N° de l'invitation
W2585-141410/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W2585-141410

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
STN-4-37059

Buyer ID - Id de l'acheteur
stn190
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Chrome
Cobalt
Cuivre
Fer
Plomb
Molybdène
Nickel
Sélénium
Argent
Strontium
Sulfate
Thallium
Étain
Titane
Uranium
Vanadium
Zinc

TEST CMA Environ 25 échantillons par an

Incluant tous les paramètres du test annuel plus les paramètres suivants :

Cyanure total (S.A.D.)
Mercure
Altrazine
Carbofuran
Chlorpyrifos (Lorsban)
Diméthoate (Cygon)
Lindane
Malathion
Propanil (Stampede)
Triallate (Avadex BW)
Trifluraline (Treflan)
2,4-D
Bromoxynil (Buctril)
Dicamba (Banvel)
Diclofop-méthyl (Hoegrass)
MCPA
Picloram (Tordan)
2,3,4,6-Tétrachlorophénol
2,4,6 -Trichlorophénol
2,4-Dichlorophénol
Pentachlorophénol(PCP)
1,1-Dichloroéthène
1,2-Dichlorobenzène
1,2-Dichloroéthane
1,4-Dichlorobenzène

Solicitation No. - N° de l'invitation
W2585-141410/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W2585-141410

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
STN-4-37059

Buyer ID - Id de l'acheteur
stn190
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Benzène
Tétrachlorure de carbone
Dichlorométhane
Éthylbenzène
m+p-Xylène
Monochlorobenzène
o-Xylène
Xylènes totaux
Trichloroéthène
Chlorure de vinyle
Toluène
Benzo(a)pyrène

-

Eaux usées – Avant, pendant et après la vidange de la lagune (de 3 à 5 prises d'échantillons au total) –
DE 35 À 40 ÉCHANTILLONS CHAQUE. Les mêmes analyses que l'eau potable MOINS la numération
sur plaques, les trihalométhanes et le carbone organique total, mais comprenant les suivants :

Azote ammoniacal
Azote nitrite+nitrate
Ortho-phosphate comme P
Phosphore
Azote total Kjeldahl
Azote total
Demande biochimique d'oxygène
Mercure
Carbone organique dissous
Phénoliques
Solides fixes en suspension
Solides dissous en suspension
Total des solides en suspension
Solides volatiles en suspension
Huile et graisse
Benzène
Éthylbenzène
Toluène
Xylène
Hydrocarbures C06-C10, de purge
Hydrocarbures C11-C20, extractible
Hydrocarbures C21-C36, extractible
Total des hydrocarbures pétroliers

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

(Tous les prix/taux n'incluent pas la TPS, destination FAB)

A. Du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016

1.	Analyses d'eau systématiques	Nombre approx. d'échantillons/année	A) Prix par échantillon Non urgent (10 jours ouvrables)	B) Prix par échantillon Urgent (2 jours ouvrables ou 48 h)
1)	Groupe 1 – aux deux semaines	750	_____ \$	_____ \$
.2)	Groupe 2 – trimestriellement	90	_____ \$	_____ \$
.3)	Groupe 3 – annuellement	25	_____ \$	_____ \$
2.	Eaux usées	35	_____ \$	_____ \$
3.	Sol	Nombre approx. d'échantillons/année	A) Prix par échantillon Non urgent (10 jours ouvrables)	B) Prix par échantillon Urgent (2 jours ouvrables ou 48 h)
.1)	TPH (extractibles)	4	_____ \$	_____ \$
.2)	BTEX	4	_____ \$	_____ \$
.3)	Plomb	4	_____ \$	_____ \$
4.	Test CMA	25	_____ \$	_____ \$

B. Première année d'option (du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017)

1.	Analyses d'eau systématiques	Nombre approx. d'échantillons/année	A) Prix par échantillon Non urgent (10 jours ouvrables)	B) Prix par échantillon Urgent (2 jours ouvrables ou 48 h)
1)	Groupe 1 – aux deux semaines	750	_____ \$	_____ \$
.2)	Groupe 2 – trimestriellement	90	_____ \$	_____ \$
.3)	Groupe 3 – annuellement	25	_____ \$	_____ \$
2.	Eaux usées	35	_____ \$	_____ \$
3.	Sol	Nombre approx. d'échantillons/année	A) Prix par échantillon Non urgent (10 jours ouvrables)	B) Prix par échantillon Urgent (2 jours ouvrables ou 48 h)
.1)	TPH (extractibles)	4	_____ \$	_____ \$
.2)	BTEX	4	_____ \$	_____ \$
.3)	Plomb	4	_____ \$	_____ \$
4.	Test CMA	25	_____ \$	_____ \$

C. Deuxième année d'option (du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018)

1.	Analyses d'eau systématiques	Nombre approx. d'échantillons/année	A) Prix par échantillon Non urgent (10 jours ouvrables)	B) Prix par échantillon Urgent (2 jours ouvrables ou 48 h)
1)	Groupe 1 – aux deux semaines	750	_____ \$	_____ \$
.2)	Groupe 2 – trimestriellement	90	_____ \$	_____ \$
.3)	Groupe 3 – annuellement	25	_____ \$	_____ \$
2.	Eaux usées	35	_____ \$	_____ \$
3.	Sol	Nombre approx. d'échantillons/année	A) Prix par échantillon Non urgent (10 jours ouvrables)	B) Prix par échantillon Urgent (2 jours ouvrables ou 48 h)
.1)	TPH (extractibles)	4	_____ \$	_____ \$
.2)	BTEX	4	_____ \$	_____ \$
.3)	Plomb	4	_____ \$	_____ \$
4.	Test CMA	25	_____ \$	_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation
W2585-141410/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W2585-141410

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
STN-4-37059

Buyer ID - Id de l'acheteur
stn190
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « C » Rapport sur l'utilisation de l'offre à commandes

Faire parvenir à:

Courriel: **WST.PA-CAL@pwgsc.gc.ca**

Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:

Premier trimestre: du 1^{er} avril au 30 juin.

Deuxième trimestre: du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Troisième trimestre: du 1^{er} octobre au 31 décembre.

Quatrième trimestre: du 1^{er} janvier au 31 mars.

RAPPORT SUR LE NOMBRE D'AFFAIRES CONCLUES AVEC LES MINISTÈRES OU ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

FOURNISSEUR:

N° DE L'OFFRE À COMMANDES

MINISTÈRE OU ORGANISME:

Période de référence

Élément n°	Description de la commande	Valeur de la commande	TPS/TVH
A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:			
B) Commandes totales accumulées à ce jour:			
(A+B) Commandes totales accumulées:			

AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période []

PRÉSENTÉ PAR:

Nom:

Numéro de téléphone:

SIGNATURE:

DATE: